

BULLETIN



de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne

B.P. 180 - 51009 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél : 03 26 66 39 97 (répondeur)

C.C.P. Châlons 390-58 E

Permanences le vendredi de 14h30 à 16h30 au siège de la Société :

13, rue Pasteur à Châlons-en-Champagne

Courriel : academie.chalons@free.fr – Site web : <http://academie.chalons.free.fr>

N°34

Mars 2012



NOTRE SORTIE DU 16 JUIN A SAINT-MIHIEL

NOS RENDEZ-VOUS

Samedi 14 avril 2012 – salle de Malte – 14h30

Dominique Tronquoy Monseigneur Léon Delaval. Un Marnais « évêque » de Cayenne.

Christian Vandebossche Les multiples vies d'une chapelle : la chapelle Sainte-Pudentienne dans le quartier rive gauche de Châlons.

Samedi 12 mai 2012 – salle de Malte – 14h30

Pierre Trimouille Comment l'œuvre de Léon Harmel (1829-1915) est-elle connue et appréciée ?

Bernard Ducouret Les embellissements d'Épernay au XVIIIème siècle.

Samedi 16 juin 2012 – sortie annuelle

Journée à Saint-Mihiel. Le programme détaillé ainsi que la fiche d'inscription sont joints au présent bulletin. Le transport sera effectué en **bus**. Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour s'inscrire.

PERMANENCE

Au siège de la société, chaque vendredi (même pendant les vacances) de 14h30 à 16h30.

COTISATION 2012

Nous rappelons que le montant de la cotisation pour l'année 2012 a été fixé à 37 Euros (*Etudes marnaises*+bulletin) ou 11 Euros (*sans Etudes Marnaises*).

Volumes anciens : tarifs de vente

Volume de l'année en cours : 34 euros

Volumes anciens :

de 2006 à 2008 : 30 Euros

de 1980 à 2005 : 25 Euros

avant 1980 : 20 euros – avant 1960 : 10 Euros (sauf cas particuliers)

Tables (volumes 2 et 3, le volume 1 est épuisé) : 34 euros - Les tables des matières des Mémoires des origines à 1904 sont en vente au siège social au prix de 15 Euros.

Frais de port : 6 euros par volume de 400 pages (autre format nous consulter) (r.v. possible au 03.26.64.43.71.)

MEDAILLES DU BICENTENAIRE : On peut se les procurer au prix de 25 Euros l'unité (*monnaie de Paris*).

MEMBRES DECEDES

Nous avons appris avec regret le décès de notre collègue Dominique Mestrallet qui, avec son épouse Anne-Marie, avait offert à notre Société une série de documents provenant de l'architecte châlonnais Henri Chalmandrier. Nous adressons nos sincères condoléances à Mme Mestrallet.

Nous déplorons aussi le décès du docteur Henry Viniaker, qui avait fait pour nous une conférence sur la grippe H1N1.

SAINT-MIHIEL, LA « FLORENCE LORRAINE »



Notre sortie de cette année aura lieu à Saint-Mihiel.

L'église Saint-Étienne de Saint-Mihiel, dont les parties principales sont du 16^{ème} siècle, est surtout connue pour sa mise au tombeau, ou sépulcre, œuvre du célèbre sculpteur Ligier Richier, et son impressionnant buffet d'orgues du 17^{ème} siècle. L'église abbatiale Saint-Michel est un édifice composite, dont les parties les plus

anciennes sont romanes, et les plus récentes (nef, chœur) du 18^{ème} siècle.

La bibliothèque bénédictine a été constituée à partir de l'ancienne bibliothèque de l'abbaye Saint-Michel. Elle est somptueusement logée dans deux salles du 18^{ème} siècle. Le fonds ancien comprend environ 9000 ouvrages, dont 6000 proviennent de l'ancienne abbaye Saint-Michel.

NOUVELLES DE LA SOCIETE

Présence aux séances mensuelles de l'année 2011 :

Dates	Nombre de présents
15 janvier 2011	53
12 février 2011	53
12 mars 2011	45
9 avril 2011	78
14 mai 2011	25
18 juin 2011 (sortie)	125
24 septembre 2011	78
15 octobre 2011	48
19 novembre 2011	33
10 décembre 2011	37

SACSAM 2011		BALANCE GENERALE		Date: 31/12/2011	
valeurs exprimées en euros		Mouvements		Soldes	
N°C/ INTITULE DU COMPTE	DEBITS	CREDITS	Solde débits	Solde crédits	
CAPITAUX					
1100 Reports années antérieures		46 590,63	-	46 590,63	
1290 Report année précédente		4 939,79	-	4 939,79	
2050 Concessions, brevets, licences informatiques	210,00	-	210,00	-	
2183 Matériel informatique	2 362,59	-	2 362,59	-	
2800 Amortissement	-	1 772,45	-	1 772,45	
IMMOBILISATIONS	2 572,59	53 302,87	-	50 730,28	
4011 Fournisseurs	-	-	-	-	
4110 Usagers	-	-	-	-	
4510 Autres associations	-	-	-	-	
4674 Sorties de l'année	-	-	-	-	
4860 Dépenses à régulariser	70,56	-	70,56	-	
4871 Recettes à imputer	42,00	126,00	-	84,00	
4872 Cotisations année suivante	72,00	1 319,00	-	1 247,00	
4873 Souscription Etudes exercice suivant	-	-	-	-	
4910 Dépréciation des comptes de tiers d'usagers	-	-	-	-	
COMPTES DE TIERS	184,56	1 445,00	70,56	1 331,00	
5140 CCP	23 328,22	22 716,45	611,77	-	
5170 Livret d'épargne	58 930,32	1 400,00	57 530,32	-	
COMPTES FINANCIERS	82 258,54	24 116,45	58 142,09	-	
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	765,56	-	765,56	-	
6064 Fournitures administratives	1 192,31	-	1 192,31	-	
6110 Frais de réception	- 194,70	-	- 194,70	-	
6160 Assurances resp.civile	490,34	-	490,34	-	
6237 Publication	8 802,68	-	8 802,68	-	
6251 Voyages et déplacements	-	-	-	-	
6260 Frais postaux et télécoms	1 930,60	-	1 930,60	-	
6580 Charges gestion courante	-	-	-	-	
6680 Mise à disposition gratuite de biens	3 161,00	-	3 161,00	-	
6811 Dotations aux amortissements	457,22	-	457,22	-	
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation	-	-	-	-	
CHARGES DE GESTION	16 605,01	-	16 605,01	-	
7011 Abonnements	-	1 218,00	-	1 218,00	
7012 Ventes au numéro	-	3 598,00	-	3 598,00	
7082 Commissions	-	-	-	-	
7088 Sorties - Colloque - Autres produits	-	-	-	-	
7400 Subventions	-	1 500,00	-	1 500,00	
7561 Cotisations exercices précécédents	-	108,00	-	108,00	
7562 Cotisations exercice courant	-	12 458,00	-	12 458,00	
7580 Remboursement de frais divers	-	-	-	-	
7588 Prestations en nature	-	3 161,00	-	3 161,00	
7681 Produits financiers	-	713,38	-	713,38	
7710 Produits exceptionnels	-	-	-	-	
PRODUITS DE GESTION	-	22 756,38	-	22 756,38	
TOTAUX GENERAUX	101 620,70	101 620,70	74 817,66	74 817,66	
Résultat		6 151,37			

ASSOCIATION « PAYS D'EPERNAY ET SON PATRIMOINE »

L'association *Pays d'Epervay et son patrimoine* s'associe à la journée Patrimoine de pays et des moulins, les samedi 16 et dimanche 17 juin 2012. Programme : visite du village d'Hautvillers, pique-nique sur les bords de Marne, visite de la cave aux coquillages à Fleury-la-Rivière. Réservation demandée avant le 1^{er} juin. Contact : M. Skonieczny Roman de Ostoya, 35 rue de Saint-Gond, 51130 Coligny Val-des-Marais, tel./fax : 03.26.52.25.20.

défunt dont elle marquait, à l'origine, la sépulture. Nous en proposons la lecture suivante :

+ ICI : GIST : DESOZ : CESTE :
LAME : THIEBAUZ : RUPEZ :
DONT : DEX : AIT : LAME : SI :
TESMOIGNE : ON : DERALEMENT :
QIL : SOT : BIEN : SON :
DEFINEMENT : QART : [IOUR : DE]
(...) : CEST : VERITEZ : PRIONS :
POUR : LI : SIERT : CHARITEZ (2)

Cette inscription est, en fait, un petit poème en octosyllabes qu'on pourrait présenter comme suit :

*Ici gist desoz ceste lame
Thiebaut Rupez dont Dex ait lame
Si tesmoigne on deraiement
Qil sot bien son definement
Qart iour de [...] cest veritez
Prions pour li siert charitez*

Les archives locales n'ont, à ce jour, rien révélé de ce Thibaut Rupez qui vivait dans la dernière partie du 13^{ème} siècle et qui était de noble famille, comme l'indique la scène de chasse représentée sur la dalle. On peut aussi penser qu'il a fait preuve de libéralité à l'égard de l'église dans laquelle il a été inhumé, ou que ses proches ont pu faire un don en son nom pour qu'il puisse y reposer, mais nous sommes réduits, ici, à de pures suppositions. La dalle est d'une longueur assez exceptionnelle (environ 3,30 m.) ; c'était donc sans doute quelqu'un d'important.

² Une partie de cette inscription est aujourd'hui illisible, mais Louis Barbat avait pu, dans les années 1850, en faire un relevé presque complet. Dans la transcription que nous proposons ici, les parties entre crochets correspondent aux passages qui ne peuvent plus être connus que par ce relevé. Anatole et Edouard de Barthelemy ont proposé la lecture suivante : « Ici gist de soz ceste lame Thiebaut Rupez dont Dex ait lame si tesmoigne on vraiment qu'il sot bien son definement qart iour d... v cest veritez prions por li siert charitez », *Recueil des pierres tombales des églises et couvents de Châlons-sur-Marne*, Paris : H. Champion, *Recueil des pierres tombales des églises et couvents de Châlons-sur-Marne*, Paris : H. Champion, 1888, p. 35.

QUELLE ORIGINE ?

La dalle de Thibaut Rupez est conservée en l'actuelle église de Saint-Memmie depuis sa construction, en 1879, et n'a pas changé d'emplacement depuis. Mais avant, où était-elle ?

Il ne semble exister aucun document pouvant attester la présence de cette dalle dans les églises successives de Saint-Memmie avant 1855, date où Louis Barbat en publie une lithographie dans son *Histoire de Châlons*. En effet, la seule liste connue (qui, il est vrai, est incomplète) des pierres tombales de l'abbaye de Saint-Memmie (3) ne la mentionne pas et son dessin ne figure pas dans la collection Gaignières, dans laquelle on trouve, par ailleurs, quelques dalles autrefois visibles dans cette abbaye (comme celles de Pierre et Simon du Fresne). Notons toutefois que les pierres tombales de l'église de Saint-Memmie connaissent une certaine réputation avant même la parution de l'ouvrage de Barbat : on voit qu'en 1843, par exemple, Auguste Moutié, correspondant du Comité des Arts près le ministère de l'Instruction publique, en relève les inscriptions (4).

Bien qu'il soit fortement probable que cette pierre tombale soit un vestige de l'ancienne abbatiale de Saint-Memmie détruite au 16^{ème} siècle, on ne peut tout à fait exclure qu'elle provienne d'un édifice châlonnais intramuros, car le pavage de l'ancienne

³ *Arch. Marne*, H 33, indication des endroits d'où ont été tirées les pierres tumulaires qui servent de pavé dans l'église de Saint-Memmie (1617). Ce document a été publié par Anatole et Edouard de Barthelemy, *Recueil des pierres tombales des églises et couvents de Châlons-sur-Marne*, Paris : H. Champion, 1888, p. 14-15 ; il a intéressé les érudits depuis fort longtemps : on en trouve une copie dans les papiers de Jules Garinet.

⁴ *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, n°11, 10 décembre 1843, p. 188.

église de Saint-Memmie a fait l'objet, au début du 19^{ème} siècle, d'une réfection avec réemploi de dalles provenant du couvent des Cordeliers démoli à la Révolution.

UNE BELLE IMAGE

Cette dalle est dans un exceptionnel état de conservation ; mis à part l'effacement d'une petite partie de l'inscription et la perte de certains plombs, l'ensemble est quasi impeccable. Dans les églises châlonnaises, la plupart des pierres montrent un niveau d'usure bien plus élevé. L'abrasion due au frottement des chaussures peut être très rapide : à Saint-Alpin ou à la cathédrale, certaines inscriptions encore lisibles à la fin du 19^{ème} siècle sont aujourd'hui perdues. Pourquoi la dalle de Thibaut Rupez est-elle aussi bien conservée ? En a-t-on fait attention en raison de son intérêt esthétique ? C'est peu probable, quand on pense au nombre considérable d'œuvres d'art qui, à toutes les époques, ont été détruites dans l'indifférence générale. Par ailleurs, la préservation de la dalle lors de la reconstruction de l'église entre 1876 et 1879 pourrait bien ne pas avoir été prévue initialement par les architectes en charge du projet, sinon, le Congrès archéologique de 1875 ne s'en serait probablement pas ému (5). D'autres explications plus prosaïques nous semblent donc plus réalistes : on peut ainsi penser que la dalle a longtemps été placée dans un endroit peu accessible (sous un meuble, dans un angle, dans une sacristie, dans

le chœur liturgique, là où n'allaient que les chanoines ?).

Le dessin est d'une certaine qualité et le trait parfaitement sûr ; le tombier a su choisir le juste équilibre pour ne garder que l'essentiel. On n'est pas si loin de la « ligne claire » chère à Hergé ! La facture du cavalier est d'un classicisme étonnant, qui rappelle l'opinion d'Emile Mâle : « Certaines pierres tombales atteignent une grande beauté de style, les Grecs n'eurent pas la main plus sûre ». Il y a cependant un *hic*. Naguère, les enfants de Saint-Memmie connaissaient bien la dalle de Thibaut Rupez parce qu'on y montrait le « cheval à cinq pattes ». Effectivement, si le train avant du cheval est parfaitement conformé, on ne peut en dire autant de l'arrière-train : la souche de l'arbre ressemble un peu à un sabot et la patte arrière droite de l'animal est placée d'une façon étrange. S'agit-il ici de la trace d'un repentir de l'artisan qui, ayant commencé à tracer la patte du cheval un peu trop en avant, aurait changé d'avis et l'aurait finalement transformée en tronc d'arbre pour dissimuler son erreur ?

Il est possible que l'artisan se soit ici inspiré d'une des nombreuses scènes de chasse présentes dans les enluminures, les vitraux ou les sceaux (6). Mais il peut également avoir puisé à d'autres sources plus anciennes, car il y a eu, à Châlons, des représentations équestres à l'époque gallo-romaine, et peut-être certaines étaient-elles encore visibles au 13^{ème} siècle. L'une d'elles a été redécouverte dans les dernières années du 19^{ème} siècle, lors de la construction

⁵ *Congrès archéologique de France*, XLIIème session, séances générales tenues à Châlons-sur-Marne en 1875, Paris : Derache-Dumoulin, Tours : Bouserez, 1876, p. 245.

⁶ Compte rendu de la thèse de Madeleine Cail publié dans le *Bulletin des musées de France*, 5^{ème} année, n°8, octobre 1933, p. 123.

d'un bâtiment de l'Institution Saint-Etienne : il s'agit de la fameuse stèle de Furius Antoninus. En réalisant la dalle qui nous intéresse ici, le tombier avait-il en tête de se placer dans la continuité d'un de ses lointains prédécesseurs ?

Toujours est-il que la qualité de cette œuvre lui a valu d'être citée dans diverses publications, telles que *L'Abécédaire* d'Arcisse de Caumont en 1859 (7), le *Bulletin archéologique et historique de la société archéologique du Tarn-et-Garonne* en 1890, le *Bulletin des musées de France* en 1933, et dans l'article de Madeleine Cail paru, la même année, dans la *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*. On la trouve aussi reproduite dans *l'Histoire de Châlons-sur-Marne* de Jean-Pierre Ravaux et Georges Clause (Roanne : Horvath, 1983).

Cette dalle a été classée au titre des objets d'arts le 23 octobre 1908 (8).

UNE OEUVRE CHALONNAISE

Madeleine Cail, à laquelle on doit une thèse sur les dalles gravées de Châlons aux 13^{ème} et 14^{ème} siècles (9), a bien noté que de nombreuses tombes châlonnaises – dont celle qui nous occupe ici – possèdent des caractéristiques bien particulières qui l'amènent à penser qu'elles peuvent être l'œuvre d'un atelier local. La première

est la grande simplicité du dessin, le refus de la surcharge. Les visages sont représentés de trois quarts, et non de face, et esquissent souvent un sourire (« des figures aimables qui révèlent un goût de la vie et du mouvement »). Les têtes sont un peu inclinées, les corps légèrement infléchis. Rien n'est hiératique, tout suggère un doux mouvement. Madeleine Cail propose un rapprochement entre certaines représentations figurées sur les dalles funéraires châlonnaises et l'Ange au sourire de la Cathédrale de Reims. Elle dit aussi que les dalles se fabriquaient à l'avance, qu'on en dessinait l'architecture, en réservant une marge pour l'inscription, et qu'on ne gravait l'image du défunt qu'après le décès de celui-ci ; je ne crois pas que ce soit le cas ici sinon les colonnettes du cadre recouperaient les traits du cheval.

UNE SCENE DE CHASSE

Le cavalier représenté sur la dalle est en pleine activité de chasse au rapace, l'activité favorite, en temps de paix, de la chevalerie médiévale. Cette activité exigeait une grande adresse et de multiples qualités. Elle était aussi coûteuse, car elle nécessitait l'achat de chevaux, de chiens et de volatiles. L'oiseau que notre cavalier tient au bout de ses doigts est léger, petit, avec une longue queue lui permettant de rapides changements de direction. Il s'agit manifestement d'un épervier, qu'on utilisait pour chasser, par exemple, de petits volatiles (passereaux, perdrix, grives ou merles), et non d'un faucon comme on l'a souvent cru.

⁷ « Le défunt est représenté à cheval, le faucon sur le poing ; chose insolite, car on ne voit presque jamais le défunt dans l'exercice des actes qui occupèrent son temps durant sa vie. Cette pierre est donc extrêmement curieuse », Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie (architecture religieuse)*, 4^{ème} édition, Caen : Hardel, Paris : Deroche, Dentu, Didron, Aubry, Rouen : Le Brument, 1859, p. 484-485.

⁸ *Arch. Dép. Marne*, 4 T 51.

⁹ Compte-rendu dans le *Bulletin des musées de France*, 5^{ème} année, n°8, octobre 1933, p. 121-122 ; Madeleine Cail, « Un atelier de dalles gravées à Châlons-sur-Marne au moyen âge », *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, 11^{ème} année, juillet 1933, p. 133-148.

QUEL SENS ?

De la scène de chasse représentée sur la dalle de Thibaut Rupez, il peut être proposé plusieurs interprétations qui ne s'excluent pas forcément entre elles.

Le sens le plus immédiat est que Thibaut Rupez aurait été représenté dans son activité de prédilection ; c'est l'idée proposée en 1859 par Caumont (10), puis en 1890 par Jules Momméja (11). Il s'agissait, d'un même coup, d'afficher le statut social du défunt : un chevalier, plus riche que la plupart de ses contemporains. De là à dire qu'il y aurait un peu de vanité dans cette image, il n'y aurait qu'un pas...

Sommés-nous aussi en face d'une scène intemporelle : une chasse éternelle dans l'au-delà ? Vision bien peu chrétienne du Paradis !

Mais peut-être cette image a-t-elle eu un impact bien au-delà de la représentation réelle ou idéalisée d'un défunt. Un passage de son *Discours de la vie, mort et miracles de saint Memmie*, dans lequel Charles Rapine relate l'épisode le plus populaire de la légende du premier évêque de Châlons, celui de la noyade de Lampas, nous le laisse peut-être entrevoir : « Le Gouverneur de Châlons pour les Romains avait un fils unique, jeune homme vigoureux et plein d'espérances. Son nom était Lampas. Il prenait son plaisir ordinaire à faire voler l'oiseau, exercice innocent et agréable des

enfants de noble famille. Un jour, monté sur son cheval fier et ardent, l'épervier au poing, il part, accompagné des courtisans de la maison. L'oiseau s'élance ; mais soit que le cheval eût été irrité par l'éperon, soit qu'il voulût suivre la rapidité de l'oiseau, il se précipite avec le cavalier dans la rivière de Nau ».

Cette abondance de détails est extraordinaire si l'on considère la brièveté des versions les plus anciennes de la vie de saint Memmie. On considère généralement Rapine comme un auteur fantaisiste. Cependant, je doute qu'il ait totalement imaginé cette description. A L'Epine, Jean-Pierre Ravaux a bien expliqué comment un vitrail, malheureusement détruit au 19^{ème} siècle, avait, à la suite d'une mauvaise compréhension de la scène représentée, servi à fonder la légende de la statue miraculeuse que nous connaissons aujourd'hui. On pourrait aussi se demander dans quelle mesure l'image du chasseur représentée sur la tombe de Thibaut Rupez aurait pu se superposer à celle du Lampas de la légende de saint Memmie. Mais, bien entendu, avant de l'affirmer, il faudrait avoir effectué une étude très approfondie des différentes vies de l'apôtre châlonnais, ce qui n'a encore pas été fait...

¹⁰ Caumont, *Abécédaire...op. cit.*

¹¹ Momméja (Jules), « Les plates-tombes du Moyen Age – essai d'esthétique archéologique », *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique du Tarn-et-Garonne*, t. XVIII, 1890, Montauban : imp. Forestie, 1890, p. 200 : « Tantôt – le fait est moins rare qu'on ne le pense – le défunt est représenté à cheval, le faucon sur le poing et suivi de ses chiens, comme sur la lame de Thiébault Rupez, à Châlons-sur-Marne, grand chasseur, sans doute, de son vivant ».

La Croix dans la Marne en 1896

Par l'abbé André Kwanten
commandeur des Palmes Académiques

Par télégramme chiffré, émanant du cabinet des Affaires politiques, en date du 28 mai 1896, le ministère de l'Intérieur ordonnait au préfet de la Marne de procéder à une enquête au sujet du journal *La Croix* et de son influence dans le département. Depuis le 29 avril 1896 Louis Barthou détenait le portefeuille de l'Intérieur dans le cabinet Méline, ayant succédé au châlonnais Léon Bourgeois.

Dès le 29 mai le préfet Fosse transmet ses ordres à ses subordonnés. Les rapports confidentiels transmis par les sous-préfets de Reims, Epernay et Sainte-Ménéhould sont assez anodins et revêtent une allure strictement administrative.

Tous les jours, sauf le lundi, arrivent à Epernay sept cents numéros du journal *La Croix*, avec trois fois par semaine un supplément imprimé à Châlons et servi gratuitement. « L'influence de cet organe est à peu près nulle, car il n'est lu que sur la pression de personnes, auxquelles ses abonnés croient devoir plaire ». Il n'est donc point nécessaire à Epernay de prendre des mesures spéciales pour remédier à la propagande, que patronne Madame Veuve Gallice.

En gare de Reims parvient chaque jour, sauf le lundi, un colis de dix kilos, soit environ quatre cent cinquante exemplaires de *La Croix*. Le destinataire en est le journal *L'Avenir*, qui à son tour adresse cent quarante six exemplaires à M. Harmel, en gare de

Warmeriville. Le sous-préfet termine ainsi son rapport : « je ne connais aucun moyen d'entraver la propagande de ce journal, qui d'ailleurs est répandu à un bien petit nombre d'exemplaires ».

Aucun chiffre n'est donné pour l'arrondissement de Sainte-Ménéhould. Si le nombre d'abonnés est très petit, on signale cependant que dans les communes limitrophes de l'arrondissement de Reims le journal est envoyé gratuitement à des personnes chargées de le faire connaître. Une action avait été déclenchée lors des dernières élections et on croit que M. Harmel, filateur à Warmeriville, est le directeur général de l'organisation. Avec sagesse le sous-préfet de Sainte-Ménéhould conclut : « les dispositions de la loi de 1881 enlèvent tout moyen de s'opposer à la propagation du journal *La Croix* ».

Le rapport du sous-préfet Noël de Vitry-le-François est de loin le plus complet et constitue un véritable monument de sectarisme républicain dans le meilleur style de l'époque. On y lit, par exemple, que : « *La Croix* n'est généralement adressée qu'aux personnes hostiles aux institutions républicaines avec mission de la propager le plus possible ».

Dans quelques communes les écoles de filles sont encore dirigées par des congréganistes. L'inspecteur primaire questionnera les sœurs pour savoir si elles se font les propagandistes du journal et leur fera des observations, et

même comminatoires, si c'est nécessaire.

Le cas de Sermaize-les-Bains est particulièrement intéressant. M. Denonvillers, maître de forges, faisait distribuer gratuitement depuis sept ou huit ans la *Croix* ou le *Pèlerin* aux cent cinquante ouvriers, qu'il employait. L'usine est tombée *en déconfiture* et n'occupe plus que cinquante ouvriers environ, qui continuent à recevoir un des deux journaux. M. Denonvillers, de propriétaire est devenu simple directeur de fonderie de Sermaize, dont l'exploitation a été reprise par MM. Salin et Capitain, maîtres de forges à Bussy, près Joinville (Haute-Marne). « On envisage une intervention auprès de ces messieurs, connus pour leurs opinions républicaines, pour faire cesser la distribution de *La Croix* et du *Pèlerin* à Sermaize ».

En ce qui concerne la ville de Vitry-le-François on dénonce des cléricaux notoirement réactionnaires : MM. Chastelain, propriétaire, Varnier, notaire, et Charroy, juge d'instruction, qui payent de leurs deniers un certain nombre d'abonnements à *La Croix*. La distribution s'opère sous les auspices du Cercle Catholique. Pendant les périodes électorales, la propagande est suractivée surtout dans les communes où le desservant passe pour être plus ou moins remuant.

Le journal cléricale est taxé de calomniateur et le sous-préfet de Vitry déclare que « le ton général de cette feuille ne convient nullement à l'esprit calme et pondéré des populations de ce pays ». En conséquence il propose pour combattre l'influence, même faible, de *La Croix*, la création d'une feuille populaire à bon marché, voire gratuite,

d'un style attrayant, à la portée de toutes les intelligences, s'occupant principalement de questions agricoles, ne laissant la politique que pour le strict nécessaire.

Pour Châlons le rapport est fourni par le Commissaire spécial de police, qui indique que « *La Croix* est expédiée à M. Hurault, négociant, par colis de sept kilogs [*sic*] ». Suivent ensuite des renseignements sur le journal diocésain, qui a son siège rue d'Orfeuil où « on constate les allées et venues mystérieuses de prêtres et de personnages désignés par l'opinion publique comme chefs du cléricisme ».

La feuille diocésaine dont il s'agit est *La Croix de la Marne et de la Champagne*. M. Thouille, libraire à Châlons, en est l'imprimeur-gérant. Elle reproduit la plupart des articles de *La Croix* de Paris et donne des nouvelles régionales, agrémentées parfois de tirades pamphlétaires, sous trois éditions différentes :

1) Tri-hebdomadaire (mercredi, vendredi et dimanche avec un supplément de quatre pages). Abonnement un an : 9 francs.

2) Hebdomadaire (un numéro avec supplément le dimanche). Abonnement un an : 4 francs.

3) Mixte, tri-hebdomadaire pendant l'été et hebdomadaire le reste de l'année. Abonnement un an : 6 francs.

La distribution est assurée par des colporteurs à domicile, ce qui rend l'enquête malaisée pour les services de police.

Voici néanmoins le jugement du Commissaire : « le diocèse étant enclin au cléricisme, l'influence du journal est assez prépondérante pour entretenir

les barrières qui divisent les personnes aux différentes idées politiques ou religieuses et jeter de la défiance sur tout gouvernement libéral ».

A l'aide de toutes ces informations le préfet rédige un document, dont la minute est conservée aux Archives de la Marne, sous la cote 67 M 2, et selon lequel l'influence de *La Croix* est jugée très relative. Pour le diocèse de Châlons *La Croix de la Marne et de la Champagne*, inspirée par le parti clérical, tirait jadis à deux mille exemplaires et depuis peu à trois mille deux cents. A Reims *L'Avenir*, tirant à trois mille exemplaires, soutient la

politique socialiste chrétienne et distribuée à titre de supplément quotidien cinq cents *Croix* de Paris. Les moyens d'action de cette presse sont restreints et « ses lecteurs, qui sont en grande partie des ecclésiastiques, auxquels il faut ajouter quelques personnes, que leur position met dans la dépendance du parti clérical n'ont pas en général une situation capable d'assurer un succès sérieux à la propagande assez active en temps d'élection qu'ils font en faveur de cet organe ».

En guise de conclusion de cette enquête le préfet de la Marne affirme que le journal *La Croix* est peu dangereux.

UN REGARD NEUF SUR GUILLAUME DE CHAMPEAUX

Charles Miramon a publié l'an dernier un travail intitulé « Quatre notes biographiques sur Guillaume de Champeaux », dans *Arts du langage et théologie aux confins des XIe et XIIIe siècles*, Turnhout : Brepols, 2011, p. 45–82. Cette étude est très précieuse car, jusqu'ici, la biographie de Guillaume de Champeaux demeurait mal connue. L'ensemble de la documentation disponible a été remis à plat. L'ouvrage, qui contient de nombreuses références, est complété par de riches annexes. Les différentes parties de ce travail sont les suivantes : Guillaume et la lutte contre les personats - La fondation de Saint-Victor : hypothèses - L'école de Châlons - Guillaume et la fondation de l'hôpital de Châlons - Annexe 1 : Biographie, regeste d'actes de Guillaume - Annexe 2 : Le « testament » de Guillaume de Champeaux. Notre collègue Jacques Wersinger prépare une synthèse sur cette publication ; elle devrait paraître dans le prochain bulletin des Amis de la cathédrale de Châlons.

LA NUIT DES CATHEDRALES A CHALONS ET REIMS

La nuit des Cathédrales aura lieu le samedi 12 mai 2012 à partir de 18h. Au programme : visites, conférences et concerts, animations diverses pour petits et grands. Entrée libre.

Rédaction : Sylvain MIKUS, avec la contribution d'André KWANTEN et Nicole RIBOULOT.